|  |
| --- |
| ***Par l’imam Ibn Hajar Al-‘Asqalani*** |

|  |  |
| --- | --- |
| chahada | **Commentaire [Tafsir] du Hadîth sur le Pardon d'Allah** |



**Le Hadîth** **:**

Anas Ibn Mâlik -*qu’Allâh l’agrée*-, rapporte ceci :

**« J'ai entendu le Messager d'Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*-** **dire: «Allah a dit: «Ô fils d'Adam! Si tu M'invoques et que tu mets ton espoir en Moi, Je te pardonnerai tout ce que tu as fais, sans faire de cas! Ô fils d'Adam! Si tes péchés atteignent le niveau du ciel, puis si tu sollicites Mon pardon, Je te pardonnerai, sans faire de cas! Ô fils d'Adam! Si tu viens à Moi avec des péchés à la mesure de ce que contient la terre, puis que tu Me rencontres sans M'associer quiconque, Je t'apporterai son équivalent en pardon ! »**
[Rapporté par Thirmidhi dans son Djâmi‘, chapitre sur le mérite du repentir et de la demande de pardon et il a dit à son sujet: « **C'est un hadith bon et singulier (*Hassan Gharib*)**».]

**Le commentaire du Hadîth :**

Ibn Hajar al-‘Asqalani -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*- dit :

Le sens de ce hadith est qu'Allah dit au fils d'Adam : « Ô fils d'Adam, tant que tu M'invoques pour que Je te pardonne tes péchés, que Tu espères de Moi l'exaucement de tes invocations — en te repentant de tes péchés, en invoquant Allah le pardon de tes péchés, en espérant de Lui l'acceptation de ton repentir et en ayant une bonne pensée de ton Seigneur qui pardonne les péchés des repentants, comme II leur a promis cela — Allah te pardonnera tous tes péchés, en dépit de la négligence et de l'oubli, dont tu as fait preuve au moment de tes péchés. Et Je ne fais aucun cas de ceux qui Me disent: « Pourquoi as-Tu pardonné à untel? Car personne ne Me demande des comptes sur ce que Je fais ». »

Le Très Haut a dit :

« **Nul ne l'interroge sur ce qu'il fait, mais les hommes seront interrogés** »

(Sourate 21, verset 23).

« Or, J'ai dis dans Mon Livre saint :

« **les bonnes actions font disparaître les mauvaises** ».

(Sourate 11, verset 114).

Et toi tu as commis des péchés puis tu es revenu vers Moi en Me demandant pardon. Or, le retour vers Moi et la demande de Mon pardon sont parmi les meilleures des œuvres, et elles effacent les mauvaises actions ».

Le Messager d'Allâh -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **Fais suivre la mauvaise action par une bonne adion qui l'effacera** ».

« Ô fils d'Adam, si tes péchés atteignent les parties du ciel, que ce soit la hauteur, l'immensité ou l'abondance, et qu'ils remplissent le vide qu'il y a entre le ciel et la terre, puis si tu Me demandes pardon, que tu regrettes tes actes passés et que tu t'en repens, Je te les pardonnerai, et Je ne fais aucun cas de celui à qui cela ne plaît pas, car Je fais ce que Je veux et ce que Je décide. J'ai promis d'ailleurs cela, par faveur et miséricorde de Moi, et Je tiens toujours Mes promesses ».

« Ô fils d'Adam, si Tu viens à Moi en apportant avec toi des péchés à la mesure de la terre, et s'il y a avec toi l'unicité (le *Tawhid*) — que tu ne m'associes personne —Je t'apporterai son équivalent en pardon afin que se dissipent tes péchés devant Mon pardon sur la balance, et tu n'auras aucun péché qui nécessitera ton châtiment ».

Il y a dans ce hadith une espérance énorme et une bonne nouvelle pour les repentants, ainsi qu'une incitation pour eux de se hâter de se repentir, d'avoir un bon espoir et de s'attacher à l'unicité d'Allah.

Il est préférable pour le croyant de donner la préférence à la crainte révérencielle sur l'espérance, dans sa jeunesse et sa bonne santé, et de la donner à l'espérance, dans sa vieillesse et sa maladie,

Et Allah est plus savant.